

LES FONDS EUROPÉENS EN RÉGION LA RÉUNION 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

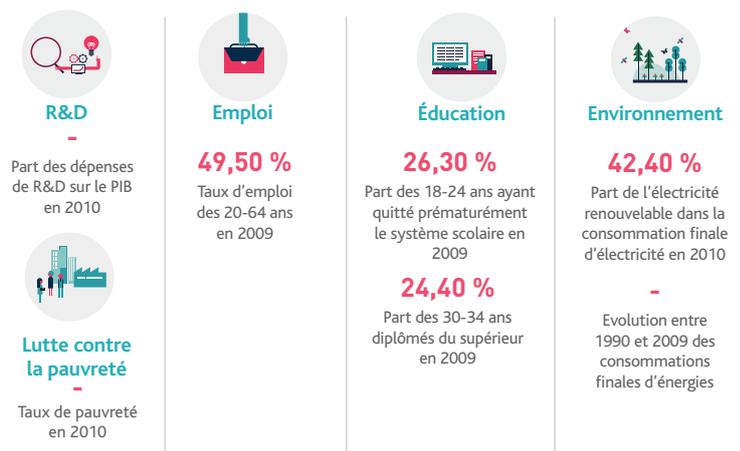
Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. A partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



STRATÉGIE EUROPE 2020



Source : « Les territoires français au regard de la Stratégie Europe 2020 », collection Préparer la génération 2014-2020 des programmes européens, septembre 2013, CGET

ENJEUX

La Réunion, région ultrapériphérique d'Europe, est un territoire en développement qui a vu le niveau et la qualité de la vie de ses habitants progresser, en même temps que l'évolution de son économie et de ses services publics. Mais si la comparaison avec son environnement régional montre le bond de son développement, la comparaison avec les régions françaises et européennes révèle les efforts qui restent encore à accomplir pour faire face aux difficultés persistantes du territoire. La jeunesse de la population constitue un véritable défi pour le territoire, qui doit se construire à un rythme accéléré pour faire face aux besoins croissants en termes d'éducation, de formation, d'infrastructures, de services et d'emplois. Le dynamisme économique de la région depuis le début des années 80 n'a pas permis de répondre à l'ensemble des besoins en emplois induits par l'évolution démographique, et l'économie de l'île a été sévèrement touchée par la crise mondiale.

L'application de la Stratégie Europe 2020 à la Réunion est définie par une stratégie intégrée pluri-fonds, elle vise à :

1. **dynamiser la montée en compétence, l'accès à l'emploi et la cohésion sociale** de la population réunionnaise. La priorité stratégique est de mettre en œuvre un pacte pour la jeunesse afin de favoriser la croissance inclusive,

PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région La Réunion.

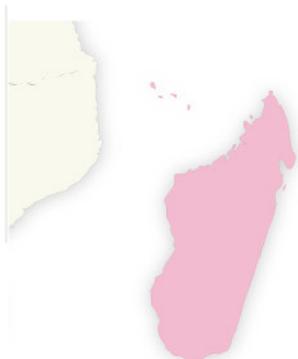


Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel La Réunion FEDER 2014-2020*	1 130 456 061 €
Programme de développement rural La Réunion FEADER *	385 500 000 €
Programme opérationnel La Réunion Etat FSE 2014-2020*	516 843 939 €
Programme opérationnel national IEJ (volet régional La Réunion)	28 883 253 €
Programme national FEAMP (volet régional La Réunion) pour financer les mesures régionales que cette Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire	En cours
Total	2 069 369 344 €

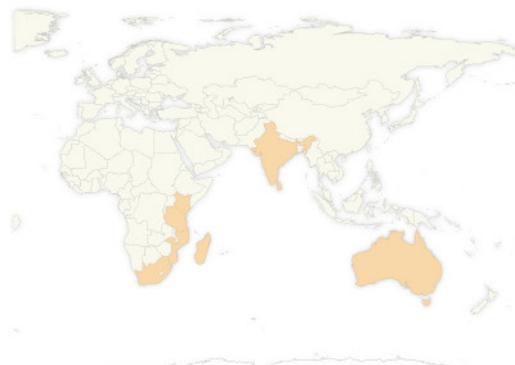
Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région La Réunion.

Coopération territoriale européenne***

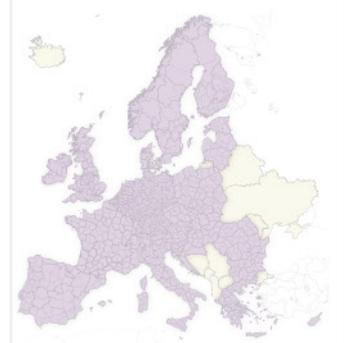
Mayotte Etat
(transfrontalier)
12 028 883 €



Océan Indien
volet transfrontalier volet transnational
41 384 802 € **21 772 585 €**



Interreg Europe
(interrégional)
359 326 320 €



*Source : Accord de partenariat ; **Source : DGEFP ; *** Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE.

2. **investir dans les leviers de croissance et améliorer la compétitivité des entreprises** pour irriguer le tissu économique d'une capacité accrue d'innovation, principal créateur d'emplois,
3. **optimiser les performances du territoire.** Il s'agit de consacrer le capital environnemental de l'île comme un atout pour son économie, son attractivité et sa capacité à accueillir sa croissance démographique.

QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel La Réunion FEDER 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique¹.

Afin d'améliorer la compétitivité de l'économie réunionnaise, le programme visera à :

- **encourager la création d'entreprises** à travers des dispositifs d'accompagnement et de financement adaptés,
- **accompagner les PME** dans la conquête de nouveaux marchés en assurant le soutien aux acteurs économiques pour la production de projets innovants, des aides aux structures de soutien et aux projets collaboratifs et un soutien pour les jeunes chercheurs,
- **augmenter les capacités RDI** via la réalisation de nouvelles structures au profit de la recherche appliquée et le soutien à des projets de recherche.

Le programme soutiendra également le financement des infrastructures nécessaires au développement de la région :

- en matière de **transports**, le programme opérationnel FEDER soutiendra le développement des transports collectifs et des modes de déplacement doux, afin de limiter la hausse des importations de carburant fossile pour le secteur des transports, l'amélioration des conditions de transport routier ainsi que les infrastructures stratégiques pour le territoire (port et aéroports),
- en matière de **Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**, il financera la couverture de l'île en Très Haut Débit, mais également le développement de l'usage des e-services en mettant en place des services publics dématérialisés et des dispositifs numériques innovants dans le domaine de la santé, et en mettant à disposition des données publiques,

- dans les domaines de **l'eau** et des **déchets**, les priorités sont l'amélioration de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, par le financement des ouvrages destinés à la potabilisation et la diminution des déchets ultimes mis en décharge. Dans cette optique, les actions soutenues sont la construction d'unités de valorisation énergétique pour le traitement des déchets,
- en matière de **services à la population**, les priorités sont l'augmentation du nombre de places dans les infrastructures d'éducation et de formation, ainsi que dans les établissements d'accueil des personnes dépendantes et l'amélioration de l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et dans les Hauts de l'île,
- enfin, le programme soutiendra les actions de **prévention contre les risques naturels**, en particulier le risque d'inondation.



Programme opérationnel La Réunion FSE 2014-2020

Le programme interviendra dans les 3 domaines suivants :

- **La montée en compétence de la population réunionnaise**
Les enjeux sont de développer des politiques préventives du décrochage et de l'échec scolaire, de développer des parcours sécurisés de formation professionnelle, de valoriser la mobilité facteur de développement des ressources humaines, de ses capacités d'adaptation, d'innovation et de création d'activités. Les actions concernent ainsi la lutte contre le décrochage scolaire, la construction de parcours de formation qualifiant, l'accompagnement des acteurs de la formation, l'apprentissage des langues étrangères, notamment l'anglais et le soutien à la mobilité en matière de formation.
- **L'accès à l'emploi**
Il s'agit de faciliter l'accès au marché de l'emploi des réunionnais, en particulier celui des jeunes qui ne parviennent pas, pour les trois quart d'entre eux, à décrocher un premier emploi dans les trois mois suivants la fin de leurs études. Un effort particulier est donc effectué à destination des jeunes dont les profils correspondent en partie à des jeunes ni en emploi, ni en formation (NEET). Les interventions concernent notamment le soutien aux dispositifs d'insertion professionnelle par l'apprentissage et l'alternance, la mise en parcours vers l'emploi, le soutien à l'entrepreneuriat et à la mobilité.
- **L'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté**
Il s'agit de renforcer les leviers de cohésion sociale des publics qui cumulent les handicaps sociaux et économiques, dont l'illettrisme. Il convient pour cela de renforcer l'insertion sociale, préalable obligatoire à toute insertion professionnelle durable en mettant en synergie les politiques d'aide à l'insertion et de prévention de l'exclusion.



Programme opérationnel national IEJ (volet régional La Réunion)

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation » (NEET).

Concernant plus spécifiquement l'IEJ, une somme de 36.6 millions d'€ relevant du PON IEJ sera affectée à La Réunion. Ces crédits seront notamment affectés aux grands opérateurs tels que le « service militaire adapté » (SMA) qui propose des solutions aux jeunes afin de les former et/ou réorienter vers des structures d'accompagnement et d'insertion professionnelle (Pôle Emploi, missions locales, associations ou services d'action sociale, etc.) ou « LADOM » (L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité) acteur de l'accompagnement à la mobilité des jeunes ultramarins qui ne trouvent pas la formation qu'ils souhaitent sur leur territoire d'origine (ex : préparation aux concours dans le domaine sanitaire et social organisée par l'IFCASS-Institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales). La mobilité revêt, en effet, une acuité particulière dans les DROM en raison de l'éloignement de ces territoires de l'Hexagone.



Programme de développement rural La Réunion FEADER

La stratégie affichée dans le programme se décline en trois priorités régionales et une priorité transversale :

1- Optimiser les systèmes de production agricole et agro-alimentaire (soutien à la modernisation de tous les types d'exploitations ; appui à la diversification des productions agricoles ; consolidation de la production de canne à sucre ; renouvellement des exploitations agricoles ; augmentation de la valeur ajoutée des produits locaux par la transformation agroalimentaire ; sécurisation du potentiel de production agricole face aux risques sanitaires, environnementaux et climatiques ; optimisation de l'irrigation en faveur d'une gestion efficiente et raisonnée de la ressource en eau ; sécurisation de l'irrigation dans les zones non couvertes par des équipements hydroagricoles).

2. Préserver et valoriser les ressources naturelles et les espaces agricoles (optimisation des espaces agricoles par la modernisation des surfaces et l'amélioration de l'accès aux exploitations et parcelles agricoles ; maintien et renforcement des systèmes de culture et des pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité et des paysages ; amélioration des pratiques agricoles allant dans le sens de la performance environnementale pour les

petites exploitations maraîchères ; préservation de la richesse des milieux naturels et forestiers réunionnais ; amélioration de la qualité des ressources en eau dans les bassins versants prioritaires ; renforcement de la fertilité des sols et lutte contre l'érosion ; amélioration du bilan énergétique des exploitations agricoles en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables et en améliorant la maîtrise de l'énergie ; valorisation agronomique des sous-produits et déchets dans l'agriculture ; amélioration de la maîtrise de la fertilisation azotée et diffusion des pratiques agricoles limitant son utilisation).

3. Renforcer l'attractivité des Hauts et favoriser la création d'emplois (développement de la filière bois locale pour redynamiser l'emploi et l'artisanat local ; renforcement des activités économiques dans les secteurs porteurs pour les Hauts -tourisme, filières agricoles identitaires, etc. ; préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel riche et diversifié des Hauts ; mise en œuvre d'une gouvernance spécifique adaptée au développement des Hauts ; préservation de la qualité de vie des Hauts par la sécurisation de l'accès à l'eau).

4. Priorité transversale : investir dans l'innovation et développer les compétences (renforcement du dispositif d'accompagnement technique des agriculteurs et des acteurs des zones rurales ; amélioration des connaissances sur l'utilisation du foncier et information des différents ; orientation de la recherche/développement pour promouvoir une agriculture compétitive dans une dynamique agro-écologique ; soutien à l'innovation dans le secteur agro-alimentaire pour répondre aux besoins alimentaires locaux et améliorer les performances du secteur ; consolidation du transfert de savoirs par une meilleure adéquation entre les attentes des professionnels et les offres des équipes de recherche ; adaptation de la formation des actifs agricoles aux enjeux économiques et environnementaux de l'agriculture).



Programme opérationnel national FEAMP

Concernant le FEAMP, les régions littorales qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

S EUROPÉENS EN RÉGION LA RÉUNION 2014-2020

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

La Réunion mobilisera au moins 10% de l'enveloppe globale du programme opérationnel FEDER, soit un montant de plus de 122 millions d'€ sur la période 2014-2020, aux actions intégrées de développement urbain. Il appartiendra à chaque autorité urbaine de formuler, en début de programmation, une stratégie urbaine de développement durable décrivant les objectifs stratégiques et les actions prévisionnelles sur lesquelles le FEDER interviendra dans le territoire.

Pour soutenir cette dynamique de développement portée à l'échelon territorial par les collectivités et les acteurs locaux, les autorités urbaines seront accompagnées dans l'élaboration de leur stratégie territoriale au titre des priorités d'intervention retenues dans le programme.

Cette méthode contribuera à l'émergence de projets répondant aux exigences et conditions des financements dédiés du programme FEDER 2014-2020 de La Réunion.

Les interventions dans ce cadre seront axées sur les priorités suivantes :

- Améliorer la **compétitivité des entreprises par la création et la modernisation de l'immobilier d'entreprises** qui constituera le volet développement économique de la stratégie urbaine ;
- Progresser vers la **transition énergétique et l'autonomie électrique à travers la performance énergétique des logements sociaux et des bâtiments publics**, la production de froid urbain à partir de sources renouvelables et la promotion des mobilités durables ;
- Répondre à la dynamique démographique par l'amélioration de **l'offre de services et la qualité de vie dans les quartiers sensibles**.

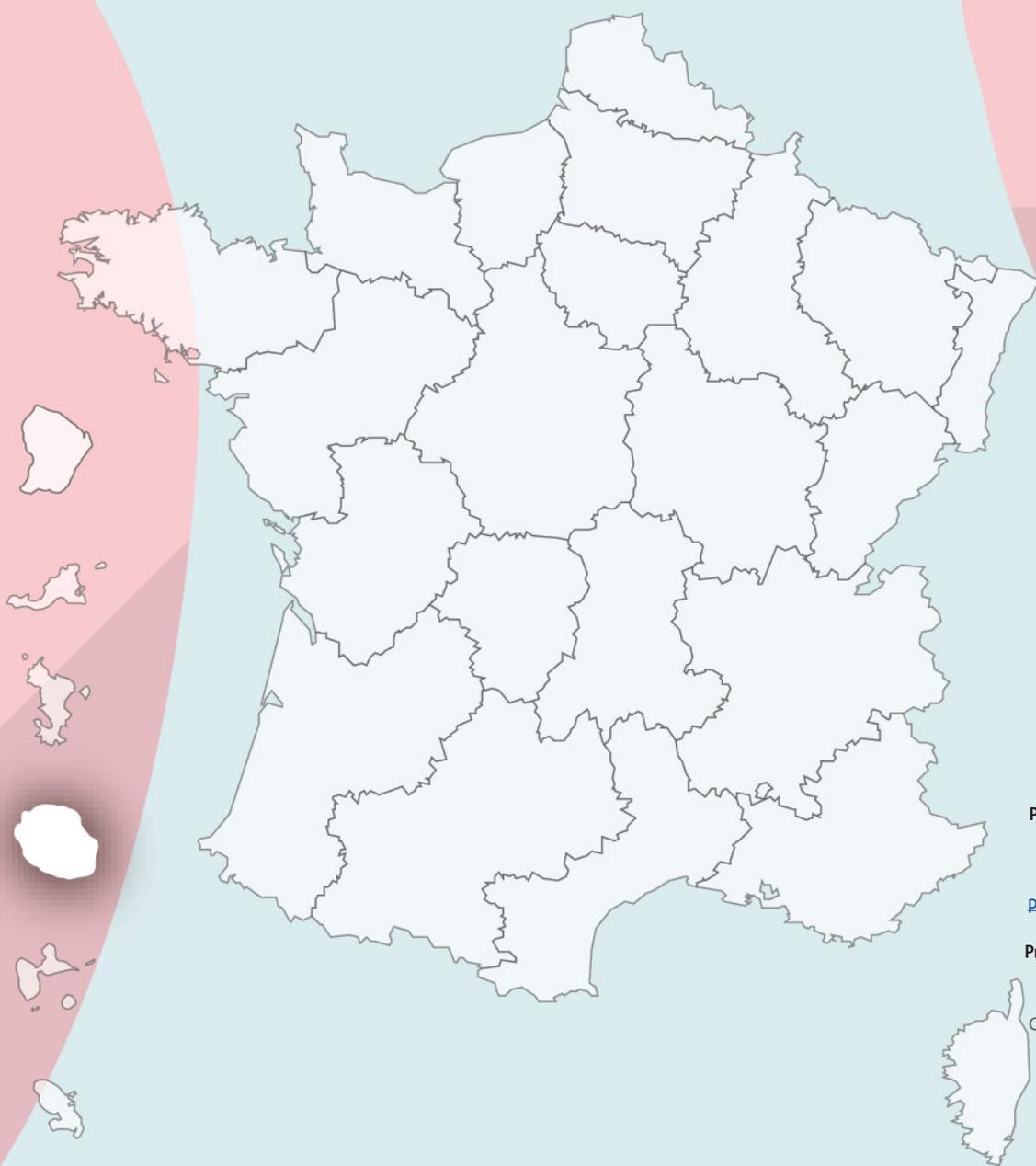
A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, la région soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de **la mesure LEADER**. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 150 000 habitants.



Contacts

Agile

celleurope@agile-reunion.org

Programme opérationnel FEDER 2014-2020

Autorité de gestion
Conseil régional de La Réunion
toutelaregion@cr-reunion.fr

Programme opérationnel FSE 2014- 2020

Autorité de gestion
Préfecture de La Réunion
programme.fse@reunion.pref.gouv.fr

Programme de développement rural FEADER 2014-2020

Autorité de gestion
Conseil départemental de La Réunion
dadr@cg974.fr

Pour en savoir plus

www.reunioneurope.org
www.europe-en-france.gouv.fr